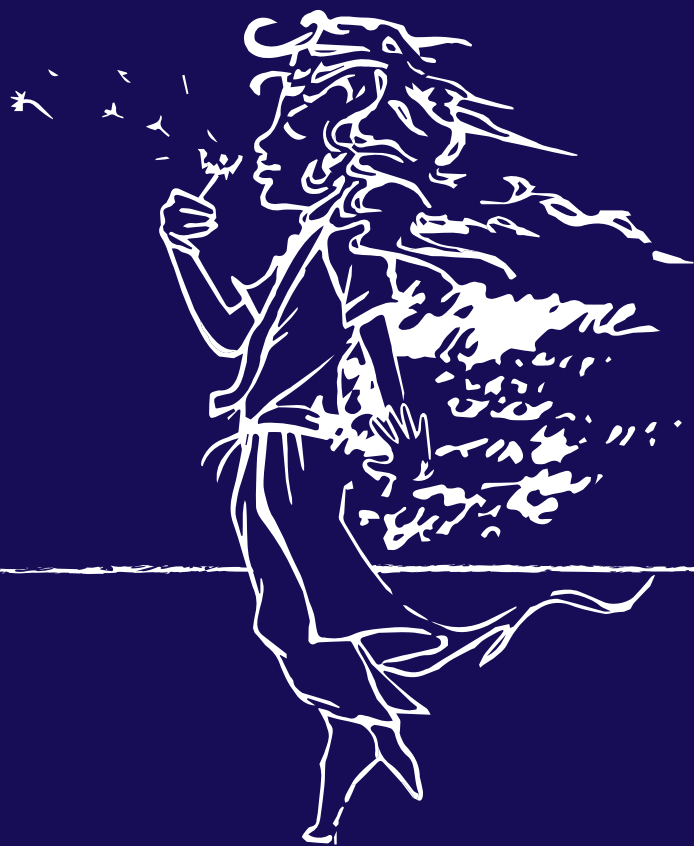


LA PRÉCARITÉ



DES JEUNES

SANS TABOUS, OSONS EN PARLER

UNE RÉALISATION DU GROUPE JEUNESSE DE LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE DE SAINT-GILLES



Madame, Monsieur,

Une nouvelle fois, la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles met les bouchées doubles pour mener à bien une grande action de sensibilisation sur la précarité chez les jeunes.

Je tiens à les remercier, ainsi que toutes les personnes qui y collaborent.

Je salue également notre Délégué général aux Droits de l'Enfance, Monsieur Bernard Devos, qui a accepté de parrainer notre journée.

Ce phénomène croissant dans notre région est le marqueur clair et indigne d'une pauvreté qui va se généralisant. Plus encore, derrière les groupes statistiques de nos « public-cibles », s'élève une majorité numériquement ignorée des politiques publiques, qui passe ainsi entre les mailles de nos filets de sécurité : les NEETS.

La matinée de conférence organisée le 21 avril doit rappeler toute l'attention qu'il nous faut porter à ce sujet pour éviter que nos jeunes ne deviennent des oubliés définitifs.

Cela commence par l'exigence que nous pouvons nous imposer dans l'anamnèse qui est réalisée par le CPAS afin que la considération et le suivi nécessaires au jeune lui soient octroyés.

En effet, il arrive bien souvent que le titulaire du droit canalise notre attention lors des visites domiciliaires, lesquelles ont généralement lieu pendant les heures de classe, au détriment des jeunes du ménage.

A leur majorité ensuite, lorsque pour la première fois, ces jeunes font recours à l'aide publique, ils sont confrontés aux difficultés de compréhension d'un monde technocratique, procédurier et particulièrement exigeant sans y avoir été préalablement préparés. Le pas énorme qui a ainsi pu être franchi en passant les portes de nos institutions, se voit presque immédiatement vaincu par les efforts et les contraintes sociales, administratives qui s'érigent comme autant d'obstacles à l'obtention de cette aide. Ces jeunes deviennent alors nos meilleures illustrations du phénomène de non-recours aux droits contre lequel nous luttons tant.

Aussi devient-il urgent de se montrer créatif et innovant pour apporter une réponse plus adéquate à ce jeune public.

Nous avons une véritable responsabilité pour rendre ces jeunes capables de concrétiser leurs droits.

Jean SPINETTE



INTRODUCTION

La précarité infantile est malheureusement un phénomène maintenant bien connu des pouvoirs publics et des acteurs de terrain. Des subsides se dégagent, des solidarités privées se mettent en place.

Parallèlement, force est de constater que la gravité des conséquences de cette précarité semble être minimisée avec l'âge des enfants. La question de la pauvreté est rarement abordée quand il s'agit des adolescents et des jeunes adultes. Pourtant, ils subissent eux-aussi la précarité familiale. Ils sont eux aussi confrontés à la stigmatisation voire à la discrimination liées à leur situation sociale.

Les jeunes, fiers, honteux, n'osent pas parler de ce qu'ils vivent au quotidien.

Dès lors, les travailleurs sociaux du groupe jeunesse de la coordination de l'action sociale de Saint-Gilles ont souhaité relayer leur parole à travers une série de témoignages pour sensibiliser à ces réalités parfois dramatiques vécues par ces grands enfants car ils refusent de les banaliser.

Chaque partenaire a pris la plume pour mettre en exergue ces situations de jeunes qu'il côtoie au quotidien. De plus, les directions des écoles secondaires de la commune ont été sollicitées et ont contribué à ce recueil. Ces histoires (situées entre 2014 et 2016) méritent qu'on s'y attarde tant elles reflètent des conditions de vie inadmissibles.

Les prénoms des jeunes ont été changés ainsi que certains éléments permettant de les identifier.

Ce recueil n'a pas de vocation sociologique. Il recherche à mettre en lumière des réalités qui ont été ponctuées de petites conclusions pour en faciliter la lecture. Les témoignages illustrent des situations en face desquelles les travailleurs de terrain font résonner une réflexion, un point de vue qui est non-exhaustif tant les situations relevées et partagées dans ce document sont complexes et ne peuvent être réduites aux conclusions indiquées en-dessous de chaque groupe de vignettes.

Les illustrations sont le résultat d'un concours réalisé auprès des jeunes saint-gillois via les écoles et associations : « Les jeunes et le manque d'argent » Quel impact dans la vie quotidienne à l'école, dans le logement, la santé, la famille, les loisirs, les vêtements, l'alimentation, l'accès à internet et aux écrans... Ce concours fut l'occasion pour les partenaires de donner la parole aux jeunes mais aussi de leur donner une place dans ce projet qui parle d'eux.

Les travailleurs sociaux du groupe Jeunesse
de la coordination de l'action sociale de Saint-Gilles

REMERCIEMENTS

Sans eux et le temps passé à la mise en commun de leurs réalités de terrain ce projet n'aurait pu voir le jour.

Merci aux membres du groupe Jeunesse :

Hassan ASSILA (CIFA), Dahmane AZIZ (Cellule scolaire et Jeunesse), Dounia BAIT (Infor jeunes Bruxelles – cellule partenariats), (Sélénéa BASTIN (Mission locale de Saint-Gilles – Jeunes demandeurs d'emploi), Nathalie DAVID (Projet transversaux communaux dont le Service Jeunesse), Pierre-Alain De Henau (Maison de l'emploi et de la formation), Florent DIKAMA (CIFA), Hamza ELMORABITI (asbl Declik), Marco FALASCHI (PMS – Pierre Paulus), Sandrine GARABOEUF (Planning familial de Saint-Gilles), Samira GHERSA (service Jeunesse de la commune de Saint-Gilles- PIJ), Barbara GIAGNORIO (Coordination de l'Action Sociale – CPAS de Saint-Gilles), Michael GONZALEZ (Médiateur scolaire Ecole Sainte-Marie), Christine HERMANT (Cellule insertion du CPAS), Driss JAOUZI (Cité des jeunes), Myrrhine KULCSAR (Coordination de l'Action Sociale – CPAS de Saint-Gilles), Sonia LAGHZAoui (Educateur de rue service prévention), Karema MENASSA (Cité des jeunes), Muriel NARCISSE (Service social du CPAS), Leila OURIGHLI (Cellule scolaire et Jeunesse), Emmanuelle POSNANSKI (Le Bazar), Numa QUINOT (Infor jeunes Bruxelles – cellule partenariats), Carlos RIOS BASSI (Itinéraires AMO), Meriem SAFSAF (CEMO), Audrey VERHEYEN (Service social Juif- Ecole de devoir), Brigitte WELTER (Cellule scolaire et Jeunesse).

Nous remercions également Charlotte LAUNOY du Centre Culturel Jacques Franck et Madeleine GUYOT du Forum, Bruxelles contre les inégalités pour leurs relectures et conseils. »

Enfin, merci à Nicolas HANOTEAU de Banlieues asbl pour la réalisation des capsules vidéos donnant vie à certaines des situations les plus emblématiques.

Pour terminer, nous saluons l'implication des jeunes de la Cité des Jeunes, de l'asbl Déclic ainsi que ceux qui participent aux activités proposées par les éducateurs de rue pour leur contribution créative à ce recueil. Leurs illustrations, représentations de leur vision de la précarité vécue par les jeunes l'enrichissent considérablement.

Pour la coordination sociale du CPAS :
Barbara GIAGNORIO et Myrrhine Kulcsar

AMID, 18 ANS

Amid arrive en Belgique fuyant une guerre lui ayant enlevé sa mère et deux frères. Amid est alors suivi comme MENA (Mineur étranger non accompagné) par les services de la Croix Rouge.

A sa majorité, Amid est pris en charge par le CPAS d'une commune du « croissant pauvre Bruxellois ». Il devient élève en formation en alternance en 2013 et est régulier aux cours, intéressé par sa formation en électricité prévue sur trois ans. Il obtient un Contrat d'insertion socio professionnelle et, très bien évalué par son employeur, réussit ses 2 premières années de formation. Amid obtient un titre de séjour de 5 années lui permettant de poursuivre sa formation.

L'entreprise où Amid fait son apprentissage perd des chantiers et ne peut pas le réengager. Amid reste donc quelques semaines sans Contrat d'insertion socio professionnelle, le temps de retrouver une nouvelle entreprise d'apprentissage. Selon la procédure du CPAS il ne remplit plus les conditions de régularité pour sa scolarité et son Revenu d'intégration sociale est suspendu pendant sa période de recherche.

Amid se retrouve donc sans aucun revenu. Prudent et honnête, il avertit le propriétaire de son logement, qui lui refuse un délai de paiement du loyer. Sous la menace de son propriétaire, Amid quitte son logement et est hébergé chez un ami. Après deux semaines, l'ami est menacé par son propriétaire d'être dénoncé au CPAS comme cohabitant, Amid se retrouve entre SDF et squatteur intermittent.

La procédure suivie par le CPAS a provoqué une chute vertigineuse dans la très grande précarité dont Amid n'est sorti qu'en retrouvant un nouvel employeur pour signer une convention d'insertion socio professionnelle (CISP). Il a perdu au final deux mois de RIS et plusieurs mois de droit à l'allocation d'étude. Si ses difficultés n'avaient pas été repérées, aurait-il encore été possible de relever ce jeune d'une chute dont il n'était en rien responsable ?

VALENTIN, 18 ANS

Valentin arrive en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial avec ses deux petits frères. Ils rencontrent tous trois leur papa pour la première fois de leur vie.

Le papa a des problèmes de santé, Valentin endosse beaucoup de responsabilités et la relation avec son père est tendue. Il n'arrive plus à gérer cette situation, le service d'aide à la Jeunesse (SAJ) est interpellé par la voisine. Un de ses deux frères est placé par le juge en IPPJ suite à des faits de vols. Le petit dernier reste avec son papa. Valentin quitte la maison et intègre un appartement de transit en vue d'une mise en autonomie.

A son entrée dans l'appartement commence un long périple pour les démarches administratives. Il faut plus de 6 mois au service d'aide en milieu ouvert (AMO) pour mettre en ordre l'adresse de référence. Valentin est ballotté entre le CPAS et la Commune pendant plusieurs semaines, son assistant social ne sait pas lui expliquer la procédure exacte. L'AMO doit intervenir pour remettre au clair la procédure.

Vivant seul, il a peu de contact avec sa famille. Il a un réseau d'amis sur qui il peut compter en cas de besoin. Il est bénéficiaire d'un Revenu d'intégration sociale. Il suit des cours en secondaire, scolarité qu'il avait mise de côté lorsque son père était malade pour s'occuper de ses petits frères.

Valentin doit payer les frais d'inscription scolaire, les frais pour un voyage, un ordinateur (il est en option graphique). Il se retrouve sans ordinateur pendant plusieurs mois et est obligé de couper dans son budget nourriture pour s'acheter les fournitures scolaires et payer ses frais d'inscription. Le CPAS ne répondant jamais à sa demande dans les délais légaux, les travailleurs sociaux de l'AMO sont obligés de relancer l'institution et de rappeler les règles pour avoir une réponse.

Valentin renvoie son inquiétude face à tant de procédures, procédures que les intervenants sociaux eux-mêmes ne maîtrisent pas. Il évoque la fatigue dont il souffre de devoir courir tout le temps d'un service à l'autre. Parfois, il a juste envie de laisser tomber car c'est épuisant.

CHARLES, 20 ANS

Charles est envoyé chez son oncle en Belgique à 16 ans suite au décès de sa mère. Il n'a aucun contact avec son père, parti peu après sa naissance.

Charles est élève en 5ème secondaire professionnelle. Il travaille comme étudiant depuis ses 17 ans dans des domaines rudes (nettoyage, bâtiment et Horeca). A sa majorité, l'oncle de Charles refuse de continuer de subvenir à ses besoins et le met à la porte. La situation administrative de Charles (carte E, officiellement toujours à charge et domicilié chez son oncle) ne lui permet pas de faire une demande d'aide au CPAS.

Charles peut heureusement compter sur la solidarité d'un ami qui l'héberge et lui laisse ne payer sa part que quand il a un travail. Mais cette situation commence à peser pour cet ami, cela ne peut pas durer longtemps. De plus cette situation de précarité empêche parfois Charles de manger.

C'est donc avec un impératif financier que Charles vient demander de l'aide au service job étudiant. Il est prêt à prendre n'importe quel boulot, n'importe quand et songe même à arrêter l'école s'il ne trouve pas un job rapidement.

Ces situations mettent en avant la complexité du système et ses impacts sur de jeunes épaules. Nous observons un durcissement de l'attribution des droits aux diverses allocations sociales (chômage, allocations familiales, revenu d'intégration...). De plus, nous constatons la suspension/suppression de droits aux usagers de multiples CPAS.

Les effets quasi immédiats précipitent ces usagers précarisés de la grande pauvreté vers l'indigence et le désespoir. Très souvent, ces jeunes restent à charge de leurs parents et sont dans l'impossibilité de mener la vie autonome à laquelle ils sont susceptibles d'aspirer à cet âge. L'octroi des droits sociaux est conditionné par une série d'exigences d'activation

dont doivent faire preuve ces jeunes pour montrer à quel point ils sont en projet. Certains jeunes sont de facto précipités dans une autonomie quasi forcée sans aucune garantie d'accompagnement adapté à leurs besoins. Or, nombre de professionnels constatent l'impact que ces politiques ont sur la trajectoire des jeunes en ce qu'elles provoquent une succession de ruptures qui les fragilisent encore davantage¹.

De la même manière les mécanismes de solidarité qui s'appliquent entre précarisés sont, eux aussi, source de risques d'exclusions sous le faux prétexte de « fraude sociale » que d'autres appelaient, il n'y a pas si longtemps, de « l'entraide ».

1 Propos à nouveau relayés dans les comptes rendus des participants au Colloque « NOS FUTURS » du Forum – Bruxelles contre les inégalités, octobre 2016.



JACK, 19 ANS

Jack vit avec sa mère handicapée physique et une sœur cadette dont il s'occupe. La famille est suivie par un CPAS de la « brioche riche Bruxelloise » (communes regroupant une population plutôt bien nantie avec néanmoins quelques foyers de pauvreté). La mère est allocataire du CPAS et Jack aussi depuis sa majorité, ils touchent donc deux revenus d'intégration sociale (RIS) cohabitants avec la sœur cadette à charge de la mère. Jack bénéficiant de l'allocation d'étude peut conserver l'intégralité de son défraiement d'Insertion socio professionnelle (ISP) en formation en alternance (+/- 350€/mois) en plus de son RIS. Toutefois il rend à sa mère l'ensemble de cet argent afin d'aider à l'entretien des charges de la famille, situation bien connue par le CPAS.

Venant de l'enseignement spécialisé où il était en complet décrochage, Jack est élève en formation en alternance depuis 2013, régulier malgré ses difficultés familiales. Jack a une Insertion socio professionnelle (ISP) dans un bon resto et l'employeur est très content de son apprenti travailleur, sérieux et responsable, il est prêt à reconduire son Insertion socio professionnelle pour l'année à venir.

Un changement d'assistant social au CPAS provoque une révision du dossier de la famille et deux pistes sont proposées à Jack :

- soit rester à l'école et terminer sa formation (Il a le choix entre étudier encore 1 année pour une recevoir attestation de compétence professionnelle de 4P ou 3 années pour recevoir un diplôme de 6P) mais ne plus bénéficier de l'allocation d'étude et donc voir son RIS diminué de l'équivalent du défraiement de son ISP, soit une perte pour la famille de 350€ par mois ;
- soit accepter un job en contrat Article 60 pour l'année à venir, ce qui représente une augmentation du revenu pour la famille par rapport à la situation actuelle de +/- 150€ par mois (et par rapport à la nouvelle alternative une différence de +/- 500€ par mois).

A votre avis qu'a fait Jack ? Où travaille-t-il maintenant ? Aura-t-il un jour un diplôme ?

Vous parlez d'un choix :

- **d'une part, entre moyen et long terme, dans la logique sociétale de l'excellence : une meilleure formation, un diplôme et au bout une promesse d'insertion augmentée, un ascenseur social accessible.**
- **d'autre part, immédiatement une légère amélioration pour la famille (+/- 10% du revenu). Dans la logique sociétale de l'urgence, du statut quo, du « il n'y a pas d'autre alternative » :**
 - un contrat précaire,
 - un objectif d'ISP à court terme,
 - un moyen de sortir du circuit CPAS pour rejoindre celui de l'emploi sous qualifié et, à moyen terme, de l'ONEM
 - risquer de revenir au CPAS.

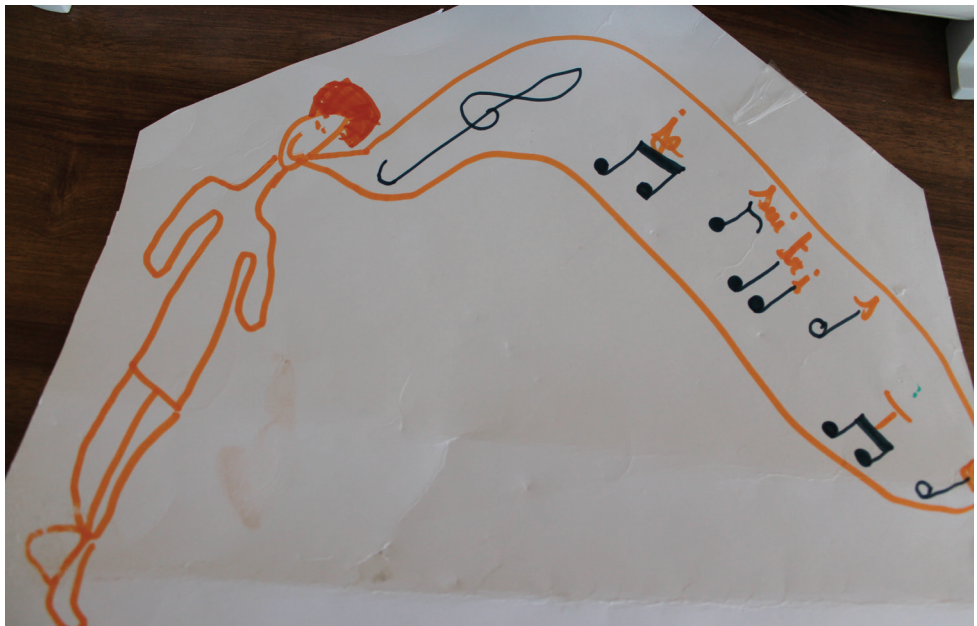
Peut-on encore parler d'ascenseur social sinon par méconnaissance de la vie dans la précarité ? Le gain à court terme oriente le choix et empêche la transformation à moyen ou long terme : l'urgence nie le passé, occupe tout le présent et ignore l'avenir.

Si le circuit du travail ne permet pas de conserver dans la course les plus faiblement formés et/ou favorisés, quel est le sens de les réintégrer au niveau dont ils ont été éjectés ou auquel il n'y a pas d'entrée ?

Comment articuler la logique d'ISP de l'enseignement qualifiant avec celle des CPAS, de l'Onem et Actiris ?

Poursuit-on vraiment les mêmes objectifs et si oui comment les contraintes nous conduisent-elles à de telles divergences ?

Quel niveau de décision supérieure (régional, fédéral, européen) pourrait coordonner une logique d'ISP au bénéfice des citoyens collectivement et solidairement ?



THOMAS, 19 ANS

Thomas est l'aîné d'une fratrie de 3 frères et 2 sœurs. Il occupe une place importante au sein de sa famille et s'occupe régulièrement des plus jeunes lorsque sa maman est absente. Occupant un poste d'ouvrière avec un horaire flexible, il n'est pas toujours évident pour elle d'être présente.

Thomas est toujours étudiant et a un projet bien établi, il souhaite finir ses études de restaurateur, continuer à travailler dans le restaurant qui l'emploie actuellement comme étudiant afin de mettre suffisamment de côté pour ouvrir son propre établissement. L'obtention de son diplôme est une étape importante pour lui, il met tout en œuvre pour y parvenir. Ses absences ou retards scolaires sont habituellement liés à sa situation familiale et sont assez peu fréquents.

Thomas aurait pu obtenir son certificat de qualification l'an dernier. Mais la situation financière de sa famille a été un frein. En effet, lors d'une épreuve à présenter devant le jury, il était demandé aux étudiants de se présenter en costume, mais Thomas n'en possède aucun. Ne souhaitant pas aborder les questions financières au sein de son établissement scolaire, il décide alors de se présenter à l'épreuve en jeans et chemise. Il obtient donc une note inférieure à la moyenne. N'ayant pas respecté les consignes, il n'est pas autorisé à présenter l'entièreté des épreuves. Bien que les relations soient assez tendues aujourd'hui avec certains de ses professeurs, Thomas a décidé de recommencer son année afin de réaliser son projet.

MICHAEL, 19 ANS

Michael vit avec sa maman et ses deux frères. La maman travaille à temps plein mais avec un très petit salaire et elle a du mal à joindre les deux bouts.

Michael veut aider au mieux sa maman et il tente de se débrouiller seul. Il se prive de beaucoup de choses et il se bat, cette situation l'empêche de vivre son parcours scolaire sereinement. Tout devient une lutte. Son histoire familiale est compliquée et la précarité de cette famille n'est pas seulement au niveau financier.

Michael parvient à maintenir sa moyenne dans les différentes branches. Il communique facilement avec l'école pour trouver une aide. Il ne lui est pas possible de participer au voyage de rhéto car le financement est trop important pour les caisses de l'école mais celle-ci prend en charge son repas de midi pour qu'il mange au moins une fois par jour. Les divers frais scolaires sont également pris en charge.

Michael bénéficie d'une aide dans son établissement scolaire car il en parle. Malheureusement, il est difficile de détecter les élèves qui ont des difficultés car les jeunes le cachent assez bien...

LARA, 17 ANS

Lara est une bonne élève. Elle vient régulièrement à l'école, elle a des bonnes notes et une bonne appréciation par l'ensemble de ses professeurs.

Cependant, Lara comptabilise une série de jours d'absences injustifiées. Elle ne donne pas d'explication à cette situation. Lors d'une sortie scolaire, Lara ne peut participer car sa carte MOBIB n'est pas en ordre. L'éducateur, en discutant avec elle, s'aperçoit que ses absences répétées à l'école sont dues à un manque d'argent qui l'empêche de recharger sa carte de transport.

Les parents sont sans-papiers et leur situation pousse Lara à éviter de se faire « prendre » par la STIB par crainte d'être expulsée du territoire. L'école ne parvient pas à avoir un rendez-vous avec les parents afin de débloquer la situation. Malheureusement, Lara risque à long terme un décrochage scolaire.

PIERRE, 16 ANS

Pierre est l'aîné d'une fratrie de 6 enfants. Ses parents sont sans emploi et bénéficient d'une allocation de chômage et d'une aide du CPAS.

Pierre conduit ses frères et sœurs à l'école en transports en communs car ses parents estiment perdre trop de temps dans les trajets lorsqu'ils prennent les transports collectifs et n'ont qu'une mobylette impossible et trop chère à utiliser pour conduire toute la famille en plusieurs trajets.

Pierre arrive donc souvent en retard à ses cours de cuisine qu'il suit en alternance. Ses habits de cuisine ne sont pas lavés régulièrement car ses parents n'ont pas de machine à laver et n'ont pas les moyens de payer le laveur. Ses habits ne sentent pas toujours bon, ce qui risque de mettre à mal son projet scolaire.

Durant son parcours scolaire, Pierre a eu la gale. Une maladie relativement facile à traiter mais qui nécessite de laver l'ensemble de la literie avec laquelle le jeune a été en contact. Or cela représente un coût bien trop élevé pour la famille. Pierre n'a donc pas pu réintégrer l'école tout de suite, ce qui a eu un impact néfaste sur sa scolarité.

MIKE, 18 ANS

Mike arrive en Belgique suite à une procédure de regroupement familial. Après un conflit avec ses parents, probablement pas vraiment préparés à l'accueillir, Mike se retrouve isolé. Il tente de se dépatouiller dans les nombreuses démarches administratives, un réel parcours du combattant.

Mike suit des études en alternance. Il doit être scolarisé à temps complet sinon il perd les allocations familiales. Or, en fin d'année scolaire, son patron n'a plus de travail pour lui et souhaite mettre fin à son contrat. Il perd donc les allocations familiales, ce qui l'oblige à changer de logement et à vivre dans un logement précaire et insalubre.

Il attrape ensuite la tuberculose et se retrouve en arrêt maladie pour une longue période, ce qui l'empêche de retrouver un lieu de travail et a des conséquences négatives sur son parcours scolaire.

RACHID, 17 ANS

Rachid ne mange pas durant le temps de midi, il n'a pourtant jamais parlé de ses difficultés. Quand on lui demande pourquoi, il précise qu'on ne lui a jamais rien demandé. Il porte des vêtements de récupération qui semblent faire partie de son style.

Par fierté, il veut montrer qu'il gère la situation, sans l'aide de personne.

Rachid est un élève très vivant et investit dans son école depuis deux ans. La directrice apprend pourtant que sa mère, schizophrène, l'a abandonné et qu'il a vécu en centre avant d'être adopté par un ex petit ami de sa mère qui sortait de prison. Son père adoptif fait trois boulots de front. Après avoir été sans logement, ils vivent dans un appartement qu'ils partagent avec un sans-abri et une personne âgée.

La dualisation scolaire² a été démontrée par nombre d'analyses pour comprendre l'effet qu'elle a sur le parcours des jeunes en difficulté. Elle a encore plus d'impact quand elle concerne les jeunes vivants dans la pauvreté.

La précarité financière influence négativement la scolarité des jeunes et la réussite scolaire en ce qu'elle engendre : défaitisme, découragement, perte de la confiance en soi, perte de l'estime de soi. Le goût d'apprendre disparaît et le jeune a de plus grands risques de se tourner vers d'autres types de valorisations l'entraînant dans une spirale négative.

L'abandon scolaire touche gravement les jeunes vivant la pauvreté qui se retrouvent sur le marché du travail sans aucun diplôme et pour certains, sans lire et calculer efficacement pour les mener vers un projet de vie autonome.

Notons que dans le cadre de réflexions autour du Pacte d'Excellence³, l'association ChanGEments pour l'Egalité et de nombreuses associations, parents et services communaux ont listé des questions et constats destinés à mettre en évidence ce que le système scolaire peut produire comme injustices et comme souffrance, ses conséquences sur les personnes, sur les familles et sur les parcours.

Leurs Constats :

1. L'Ecole est une machine qui n'intègre pas les différences :

Elle peut produire des injustices voir des faux : entre autres, des enfants sont inscrits et déclarés présents alors qu'ils ne sont pas en classe (enfants de forains, enfants trop turbulents) ;

Elle peut produire des violences institutionnelles sur les enfants et sur les enseignants : entre autres, certains enfants sont maintenus dans une année ou avancés en fonction des besoins de l'école et de l'équipe éducative plus qu'en fonction de leurs propres besoins ;

² Lire à ce propos la dernière étude du Brussels Studies Institut, « Jeunesses bruxelloises : entre diversité et précarité ».

³ Extrait de Traces de Changements (journal Cgé 226) article «C'est toudi les ptiits k'on spotch» texte collectif, pages 8 et 9

Elle peut détruire l'estime de soi. Des parents n'osent pas aller à la rencontre de l'école pour différentes raisons : ils ont honte, ils ont peur de ce qui va être dit à propos de leur enfant, ils ont peur de ce qui va leur être demandé, ils ont peur de ne pas comprendre, ils sont trop en colère contre les institutions...

Elle ne peut pas/plus émanciper

2. L'Ecole est une machine qui peut humilier : entre autres, en confrontant les familles à des demandes impossibles (accès internet, théâtre, classes de dépaysement...) et de ce fait en apprenant très tôt aux enfants à éteindre leurs rêves.

3. L'Ecole est une machine qui autorise l'incompétence pédagogique : entre autres parce que trop d'enfants, scolarisés depuis les maternelles en Belgique francophone n'entrent pas dans le langage oral et encore moins dans l'écrit, trop d'enseignants ne sachant tout simplement comment faire.



LEILA, 22 ANS

Leila abandonne l'école sans terminer sa 3^e professionnelle. Pourtant des compétences, elle en a.

Son caractère rebelle et bien trempé la conduit à deux exclusions définitives successives. Déscolarisée, mineure, elle reste régulièrement sans école pendant plusieurs semaines pour finalement atterrir dans un SAS (service d'accrochage scolaire). Pourtant, elle veut aller à l'école, elle veut un diplôme. « Au SAS, je perds mon temps, je joue du tam-tam et je vais encore devoir recommencer ma troisième professionnelle ».

Un séjour en IPPJ la déscolarise finalement complètement et le réaccrochage scolaire s'avère impossible. Sa famille la rejette, elle fugue et s'abrite chez des amis. Et le temps file. Aujourd'hui, elle a 22 ans. Elle vient de terminer une formation en bureautique sans aucune perspective d'emploi. Toujours à charge de ses parents financièrement, elle déprime. Elle veut partir à Londres comme jeune fille au pair, mais avec seulement son CEB (certificat enseignement primaire) en poche et sans sous, le pari semble impossible.

SADIR, 20 ANS

Sadir est un garçon sociable et dynamique. Durant ses études, il arrive à trouver des jobs étudiants pour son argent de poche. Il arrête ses études en 6^e professionnelle et rate une 7^e professionnelle qu'il tentait pour obtenir son CESS (certificat enseignement secondaire supérieur) ; « Je n'ai pas le niveau pour réussir une 7^e année et je n'ai plus le courage de recommencer mon année, car je devrais faire une remise à niveau, alors que j'ai 20 ans et que j'ai été régulièrement à l'école depuis mes 3 ans ». Le matin, il voit sa mère partir au travail et il a honte d'être à la maison. En stage d'insertion, il n'a pas un franc. Il ose parfois demander à sa maman 5€ pour sortir manger un bout au snack avec ses copains.

RAFFI, 22 ANS

Raffi arrête l'école en 6^{ème} secondaire. Il doublait alors son année. Isolé au CPAS, il travaille dès que possible comme jobiste. Il ne veut pas refuser une offre d'un employeur lui proposant de travailler le soir et le week-end à la même période que ses examens de fin d'année. Il pense pouvoir combiner les deux mais n'y parvient pas, trop fatigué pour étudier efficacement après le boulot. Il se retrouve donc avec une deuxième session mais choisit de ne pas la présenter et donc de quitter l'école sans diplôme.

Vivant seul et aidé par le CPAS depuis sa majorité, Raffi n'a qu'une idée en tête : trouver un job. Encouragé par ses engagements fréquents en tant que jobiste (déclarés ou non), il se met en tête de chercher un emploi de son côté. Il perd alors son aide du CPAS et refuse de s'inscrire chez Actiris. Il décide d'être chercheur d'emploi, mais sans le statut. Il dit ne plus faire confiance au système, ne pas voir ce qu'Actiris peut lui apporter, ne pas vouloir revivre les contraintes que lui imposait le CPAS. Il vivote, trouve parfois des petits boulots, généralement non-déclarés mais vit quand-même globalement dans une grande précarité, hébergé chez un ami.

NICOLAS, 19 ANS

Nicolas vit avec ses parents, son frère et sa sœur dans un appartement social, ses parents sont tous les deux bénéficiaires d'un revenu de remplacement. Le père a perdu son emploi suite à des soucis de santé. Le couple se dispute régulièrement et Nicolas considère déjà la rue et la Maison de Jeunes du quartier comme des lieux de refuge face aux conflits familiaux. Dès la 2^{ème} secondaire apparaissent des problèmes d'absence et de comportement. Très vite l'école lui signifie qu'il devient élève libre. Même s'il assiste aux cours, il ne pourra pas réussir son année. Il est en outre soumis à des règles qu'il ne suit pas. Le décrochage scolaire s'amorce. La Maison de Jeunes l'accompagne et l'oriente vers une filière technique. Mais l'échec est au rendez-vous. Nicolas est démotivé. Lui qui adorait le sport, il commence à s'en désintéresser. Se sentant lâché par le système, il rentre dans une dynamique de groupe négative soumise à la loi du quartier où il retrouve dans la rue et dans des faits de délinquance l'estime de soi perdue sur les bancs de l'école. Pour pouvoir financer ses besoins, Nicolas vole des sacs à main et arrache des chaînes en or. Après 2 séjours en IPPJ, il a aujourd'hui 19 ans, il est adulte et n'a aucun projet d'avenir. Il n'entame aucune démarche et se sent exclu de la société.

KARIM, 18 ANS

Karim est orienté vers l'enseignement spécialisé secondaire de type 3 (troubles du comportement) d'où il se fait exclure. Sans école il erre, se retrouve en IPPJ et non-rescolarisé. Jeune majeur, il décide de consacrer une année à un projet de solidarité citoyenne. Sa maman l'encourage dans cette démarche, espérant que son fils puisse retrouver confiance en lui. L'expérience est positive, mais après, il se retrouve sans espoir, avec un niveau pédagogique si bas qu'il lui est impossible d'imaginer pouvoir trouver du travail un jour. Sans projet, il se remet à errer, pour aboutir à la case « prison ».

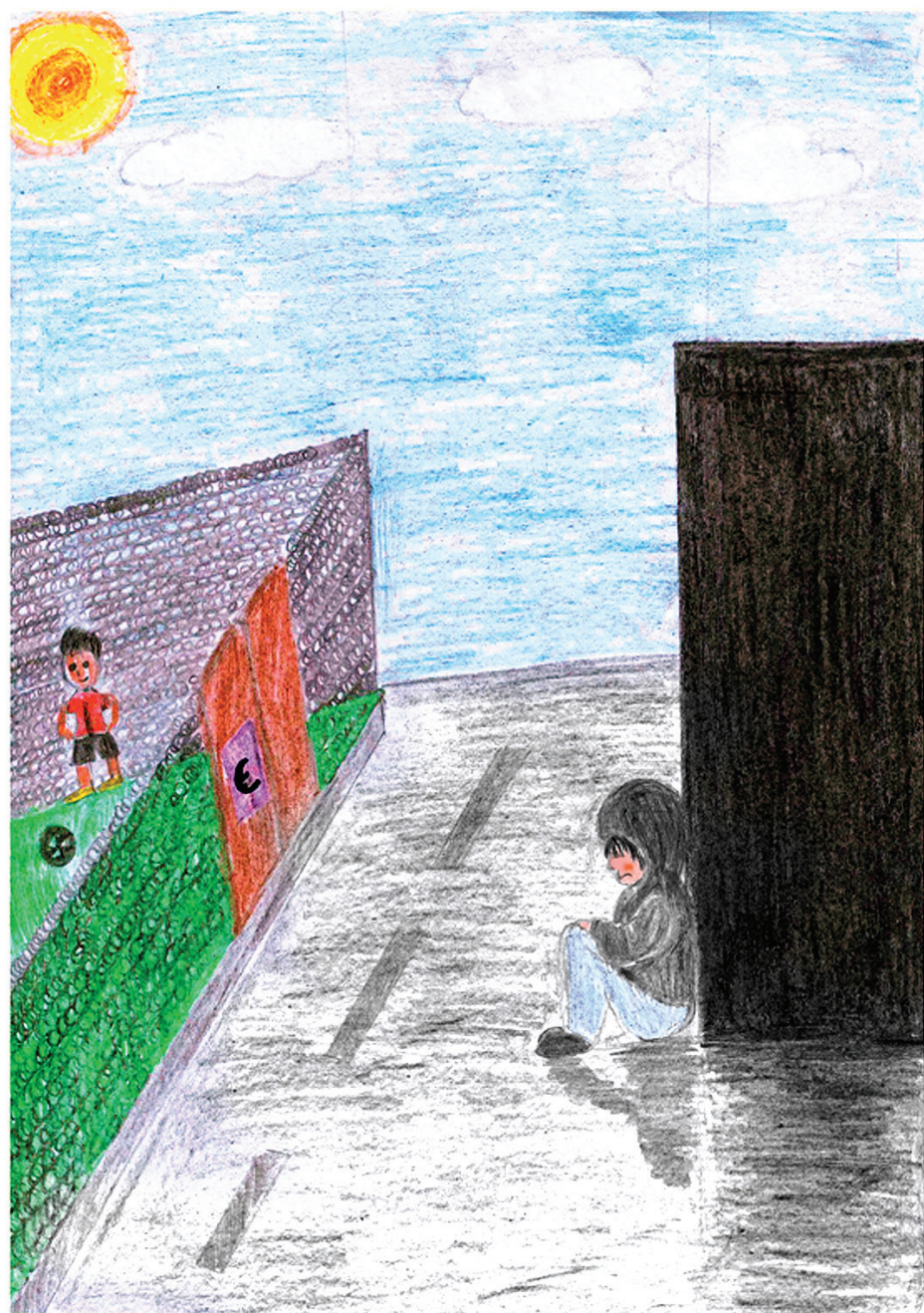
Ces jeunes de 15 à 29 ans, vivent une sorte de « néant », certains d'entre eux pas en formation, plus aux études, sans emploi et avec si peu de perspectives, sont considérés comme des « Neets ». Souvent à charge de leurs parents, ils veulent travailler, mais sans diplôme, ils n'ont parfois accès à aucune aide sociale ...⁴

Ils sont marqués par une histoire scolaire négative et ont souvent été assez seuls face à leurs difficultés scolaires.

N'ayant pas d'autres moyens pour évoquer ces 26.000 jeunes Bruxellois avec des profils très différents, l'appellation négative de « Neets » peut dès lors interpeller.

La logique pour un individu en précarité de se distancier des dispositifs sociaux qui lui sont a priori destinés est certainement révélatrice du fait que ces dispositifs ne sont plus adéquats ou que le « coût » (même symbolique) qu'ils engendrent est trop important par rapport au bénéfice retiré.

Une explication supplémentaire pourrait être aussi que les individus s'y retrouvent de moins en moins dans les méandres administratifs qui leur permettent de faire valoir leurs droits.



GASPARO, 17 ANS

Gasparo vient en Belgique en 2009 après le décès de sa mère en Roumanie. Il vit avec son père, recruté en 2000 par une entreprise belge pour ses compétences comme travailleur dans le bâtiment.

Suite à la faillite de l'entreprise, l'administration communale refuse la demande de renouvellement de son titre de séjour, pour des raisons administratives imposées par l'office des étrangers, sans explication. Les contacts pris avec la commune semblent emprunts de préjugés liés à la nationalité de cette famille. Depuis la perte de son titre de séjour le père de Gasparo travaille épisodiquement de manière non déclarée. La perte du travail du père a entraîné un déménagement vers un logement plus modeste.

Gasparo poursuit des études secondaires (5ème technique) et obtient de très bons résultats. Mais il doit s'occuper des démarches liées à leur situation de séjour car il a une meilleure compréhension du français écrit que son père. La complexité de ces démarches l'occupe et le préoccupe beaucoup, sa fréquentation scolaire et ses résultats en sont affectés.

La seule solution serait que le père se rende en Roumanie pour récupérer des documents officiels qu'il devrait ensuite faire traduire à ses frais. Leurs revenus ne leur permettent pas cela pour l'instant. Gasparo et son père vont donc entrer dans une forme de clandestinité le temps nécessaire à résoudre cet imbroglio juridico-administratif. Si la situation ne se résout pas rapidement, il est probable que Gasparo (bientôt majeur) arrête l'école et rejoigne son père dans le circuit du travail non déclaré afin de pouvoir subvenir à leur survie.

CASSANDRA, 18 ANS

Cassandra arrive en Belgique en 2012 pour rejoindre sa mère, engagée comme personnel de maison. Cassandra est élève en deuxième année au CEFA (Centre de formation en alternance) depuis quelques mois avec une ISP (Insertion socio professionnelle) où elle s'intègre très bien et est régulière à l'école avec une énergie et une motivation rare.

Malheureusement le contrat de sa mère n'est pas en règle, elle perd son travail suite à une inspection. L'entreprise est dénoncée pour occupation de main d'œuvre non déclarée, l'employeur étant par ailleurs connu pour ses pratiques illégales. Suite à l'arrestation de sa mère sur son lieu de travail, Cassandra se retrouve en situation de totale indigence. Elle panique lorsque sa mère est envoyée dans un centre pour réfugiés en Flandre avec ordre d'expulsion vers le pays d'origine. Lors d'une unique rencontre avec Cassandra, la mère, avant son expulsion, donne quelques consignes à sa fille unique pour qu'elle puisse être hébergée chez des amis, à Bruxelles.

Malgré l'intervention de service spécialisé pour tenter d'éviter l'expulsion de la mère et protéger Cassandra d'un même traitement, les choses évoluent très rapidement. La mère est expulsée endéans les 10 jours après son arrestation. Cassandra se retrouve donc seule, avec un ordre de quitter le territoire exécutable. Elle peut heureusement terminer son année scolaire et la réussir tout en restant hébergée par les amis de sa mère.

Étant donné son âge et sa situation il sera très compliqué de lui trouver une école pour qu'elle puisse poursuivre sa formation. N'ayant pas de revenu ni d'accès aux différentes formes d'aide sociale, Cassandra est une proie pour les pires formes de décrochages sociétaux.

OMAR, 13 ANS ET MEDHI, 15 ANS

Omar et Medhi arrivent en Belgique en 2012 avec leur maman, leur grande sœur de 19 ans et leur petite sœur de 10 ans. Leur papa a disparu.

Ils sont dans une situation irrégulière, après refus de l'office des étrangers de les régulariser. La maman et la grande sœur se débrouillent en travaillant en non déclaré pour payer le loyer. Ils vivent dans un logement vétuste, avec chauffage d'appoint et douche défectueuse. La famille s'est adressée au CPAS via une association pour une demande d'aide médicale urgente, pour les frais scolaires et les activités.

Les deux frères s'inscrivent à l'école des devoirs. Au centre sportif, l'intervenant social remarque que chaque mercredi et jeudi, après les activités sportives, les garçons restent 40 minutes à la douche. Après discussion avec eux, ils avouent venir pour le sport mais surtout pour prendre une douche, car ils n'en ont pas chez eux. Plus tard, l'intervenant social apprend que la maman et la grande sœur ont fait une demande à l'assistance sociale du CPAS afin de placer les enfants en institution.

MAÏA, 15 ANS, MARCO, 14 ANS

Maïa et Marco sont arrivés en Belgique en janvier 2004 avec leurs parents (M.V et Mme V). Tant à l'étranger qu'en Belgique, le mari de Mme V. présentait des comportements violents à son égard. Il a finalement abandonné sa famille quelques mois après leur arrivée en Belgique et est retourné à l'étranger, laissant Mme V. seule avec ses enfants, sans revenus et ayant par ailleurs entamé une procédure de divorce dont elle n'était pas informée.

Mme V. a introduit une demande de régularisation auprès de l'Office des Etrangers. Elle a pu obtenir un logement social, les allocations familiales pour ses 2 enfants et l'équivalent du revenu d'intégration du CPAS. Au fil des années, la famille s'est reconstruite, s'est bien intégrée dans leur quartier et les enfants ont été rapidement scolarisés.

Les demandes de régularisation que Mme V. a introduites ont été refusées. Un ordre de quitter le territoire a été délivré. La situation de cette famille a basculé du jour au lendemain, leurs titres de séjour provisoire leur ont été enlevés, le droit aux allocations familiales et aux revenus du CPAS retirés. Mme V. s'est donc retrouvée sans plus aucun revenu, de manière très brutale. Depuis lors, Mme V. passe ses journées à chercher du travail, de quoi nourrir ses enfants, ce qui est éminemment compliqué sans document d'identité. Pour obtenir un droit de séjour, il faut notamment travailler. Pour travailler, il faut un permis de travail. Mme V. a trouvé du travail et a introduit une demande de permis de travail qui a été refusée. La situation de cette famille est de plus en plus précaire. Mme V. a reçu l'ordre de quitter le logement qu'elle occupait avec ses enfants pour non paiement de loyer. Après des mois de recherche d'un logement, Mme V. a trouvé comme unique solution un squat.

Elle y vit avec ses 2 enfants, entassés dans une petite chambre, dormant par terre avec toutes leurs affaires au milieu de la pièce, un frigo et un réchaud pour manger dans un coin. Leur situation devient intenable et de plus en plus dramatique et préoccupante.

Maïa et Marco sont des enfants ouverts, curieux et désireux d'apprendre. Les enfants sont suivis chez nous, à l'école de devoirs, depuis plusieurs années. C'est, pour eux, un lieu de référence autre que l'école et la maison. Ils présentent des difficultés scolaires importantes liées à la situation d'extrême précarité qu'ils vivent au jour le jour. Les enfants ont une réelle envie de s'investir dans leurs apprentissages mais sont continuellement envahis par les difficultés qu'ils vivent au quotidien. Les enfants ayant, malgré toutes les difficultés, construit leur vie ici n'imaginent pas retourner vivre à l'étranger.

Les enfants ne comprennent pas pourquoi ils doivent quitter leur pays de référence, à savoir la Belgique, alors qu'ils y vivent depuis qu'ils sont petits et qu'ils s'investissent dans la vie associative de la commune.

Ils sont victimes d'une situation qui les dépasse.

Malgré le travail de collaboration que nous menons avec l'école, les enfants ont été victimes et sont encore fréquemment victimes de remarques déplacées émanant du corps professoral et autre.

Des remarques répétées dans le journal de classe du style : Maïa doit avoir son matériel en ordre, Marco doit apporter 5 euros pour telle date, Maïa a eu 0/10 car elle n'avait pas sa tenue de gymnastique sont malheureusement encore écrites.

Maïa et Marco ne parlent à personne à l'école des difficultés qu'ils rencontrent. Ils subissent les remarques qui leur sont faites continuellement. Ils ne peuvent rien faire comme les autres et vivent dans la peur permanente d'être découverts et renvoyés dans leur pays d'origine.

Plongés dans une situation migratoire qu'ils n'ont pas décidée, ces jeunes n'ont, pas plus que leurs parents, les clés pour s'y retrouver et y faire face. Nous voyons ici comment les questions de séjour peuvent également peser sur la précarité des jeunes.

La perte ou l'absence de droits aux aides sociales pour ces jeunes mineurs et ces très jeunes adultes a des conséquences désastreuses sur leurs besoins vitaux (alimentation, logement, soins...), sur leur scolarité mais aussi sur l'image d'eux-mêmes et leur intégration sociale.

ANNA, 23 ANS

Anna a son 1^{er} enfant à 16 ans et arrête alors l'école en 3^{ème} professionnelle. Fâchée avec ses parents, elle vit dans un premier temps avec le père de son enfant, qui la laisse tomber quand elle se retrouve à nouveau enceinte à 18 ans. Anna se met à la recherche d'un emploi et est hébergée par sa sœur aînée en attendant d'en trouver. Sans crèche et avec 2 enfants en bas âge, la recherche d'emploi s'avère difficile et durant 2 ans Anna vit du soutien de sa sœur, des allocations familiales de ses enfants et d'un peu d'argent tiré de petits boulots occasionnels (garde d'enfants pour le voisinage, aide d'une personne âgée).

A 21 ans, Anna ouvre enfin le droit aux allocations d'insertion et peut alors s'installer dans son propre appartement. C'est à la même période qu'elle accouche de son 3^{ème} enfant. L'année dernière, Anna obtient une place dans une crèche d'Actiris et peut alors suivre avec succès une formation professionnelle d'auxiliaire à l'enfance.

Anna est actuellement demandeuse d'emploi. Elle est venue demander de l'aide à la Mission Locale car elle courrait un risque de sanction ONEM (diminution ou perte du chômage) suite à un 1^{er} entretien de contrôle négatif. Anna est dans une situation financière difficile et ses allocations de chômage sont sa seule source de revenu pour vivre avec ses 3 enfants. Elle se sert déjà la ceinture au maximum, réservant toutes ses ressources au bien-être de ses enfants il lui arrive même de ne pas manger pour que eux aient assez et ne saurait comment faire si elle devait perdre cette allocation.

Depuis la fin de sa formation, Anna recherche activement un emploi mais pas assez aux yeux de l'ONEM qui lui reproche son manque de flexibilité. Anna n'est libre que durant les heures où ses enfants sont à l'école et n'a pas les moyens de payer la garderie... Elle n'a pas non plus de moyen de transport personnel n'ayant jamais eu les moyens de passer le permis de conduire. Enfin, Anna subit beaucoup de méfiance de la part des employeurs, qui lui reprochent de ne pas avoir de diplôme du secondaire et qui s'inquiètent de sa disponibilité. Tous ces éléments la pèsent et la démotivent un peu plus dans sa recherche d'emploi, même si elle s'accroche avec la volonté d'un jour améliorer sa situation pour offrir un meilleur avenir et exemple à ses enfants.

Le travail que la Mission Locale fait avec Anna tient tant aux démarches administratives liées à sa recherche d'emploi et au respect de son contrat ONEM, qu'à de la remobilisation. Anna travaille sur elle-même mais a beaucoup de mal à se vendre et à prendre conscience de ses compétences.

En creusant, on se rend compte que déjà avant sa 1^{ère} grossesse, Anna avait été rabaissée par son entourage et par ses professeurs dès ses 1^{ers} échecs scolaires et réorientée très tôt en professionnel.

CHRISTINE, 22 ANS.

Christine arrête ses études durant sa 6^{ème} année suite à des problèmes familiaux sérieux. A l'âge de 18 ans elle devient la tutrice légale de sa sœur. Pendant deux ans elle fait des petits boulots (caissière, accueil dans un hôpital, baby-sitting) pour assumer ses besoins et ceux de sa sœur.

Elle vient au service job étudiant en février pour trouver un travail durant les grandes vacances, les congés scolaires et les week-ends. Tout est bon pourvu qu'elle trouve un travail. Aidée par le CPAS, elle doit en effet travailler minimum 20 jours/an sinon elle risque une sanction financière.

Dans cette situation de précarité, c'est grâce à sa ténacité et au soutien du CPAS qu'elle a pu reprendre des études de Bachelier en Secrétariat de Direction en promotion sociale. Elle est actuellement en 2ème année. Elle a été retenue pour travailler en juillet comme étudiante chez Fortis.

ILHAM, 11 ANS ET IKRAM, 15 ANS

Ilham et Ikram sont sœurs. La mère (de 4 enfants), ne sait ni lire, ni écrire. Elle est aidée par le CPAS. Le manque d'argent mobilise l'énergie de la maman, elle s'épuise et est peu disponible pour suivre ses filles. Les parents sont séparés et ont tous deux de gros soucis de santé. Le papa a des contacts réguliers avec ses filles.

Ilham souffre souvent de maux de ventre et ne va pas régulièrement à l'école, à un moment elle n'arrive même plus à s'y rendre.

Ikram est en échec scolaire. Quand la médiatrice rencontre la maman et ses deux cadettes, elles sont souriantes et attentives aux autres. Elles ne parlent pas de leur situation privée et pourtant, au fil du temps, la médiatrice découvre que Ilham, malgré un sourire jusqu'aux oreilles, vomit quand elle doit aller à l'école : elle ne veut plus aller au cours de gym car le professeur se moque d'elle (n'ayant pas d'argent, sa maman lui a donné un short de son frère et un t-shirt de sa grande sœur...)

De plus, Ilham est très inquiète, elle a peur que sa maman ne meure, elle s'inquiète pour son papa. Un suivi psychologique est mis en place dans un centre spécialisé mais ne porte pas ses fruits, Ilham a d'énormes résistances à parler. Elle est « le soleil » de ses parents et elle ne se sent bien qu'auprès d'eux. Bloquée dans ses apprentissages, elle n'a pas de disponibilité psychique pour s'investir à l'école où elle ne se sent pas soutenue et sécurisée.

Sa sœur Ikram est régulièrement mise à la porte des cours. Sa maman n'a pas payé les frais scolaires et elle n'a pas son matériel scolaire. Elle n'a pas parlé à l'école des difficultés financières familiales.

Le travail est long, les jeunes filles se sont construit une véritable carapace pour résister à leurs conditions de vie si précaires.

La famille a besoin d'un accompagnement social de grande proximité au quotidien et les problématiques scolaires ne pourront être vraiment solutionnées que si les jeunes adolescentes peuvent être déchargées des problèmes de la maman (en premier lieu, pouvoir payer les factures, assurer le logement, la nourriture, les besoins de base des adolescentes).

KIM, 18 ANS

Kim vient souvent à l'école des devoirs avec son petit frère de 13 ans. Les parents ne parlent pas le français, mais le papa est exigeant vis-à-vis de ses enfants concernant les études, il ne supporte pas les mauvais points et l'échec. Il culpabilise ses enfants.

Petit à petit la fille et le frère se confient, ils commencent à parler des punitions subies à la maison. On apprend aussi que la jeune fille sert d'interprète pour la communauté, car elle maîtrise 4 langues. On remarque que Kim est tout le temps fatiguée et mise sous pression. En discutant avec elle, elle explose en pleur. Elle avait besoin d'écoute, de soutien et d'encouragement. Suite à une discussion avec les parents, le Centre d'accueil de jeunes est parvenu à les convaincre d'inscrire leurs enfants aux différentes activités et les parents se sont inscrits à des cours de français.

CARINE, 15 ANS

Carine s'occupe de son petit frère de 6 ans et fait « tourner » la maison. Sa maman est décédée et son papa travaille toute la journée dans le bâtiment, il fait beaucoup d'heures.

Suite à une discussion avec la jeune fille, elle se confie, explique qu'elle est à bout de nerf, qu'elle n'en peut plus. Elle est très fatiguée, perturbée par ses études. Elle a doublé son année et son père la culpabilise énormément. Une discussion a pu être établie avec le papa et a débouché sur un dialogue positif en vue d'améliorer la situation. La jeune fille porte tout de même sur ses épaules une responsabilité qui n'est pas la sienne.

Dans de nombreuses familles, des jeunes sont responsabilisés par leurs parents sans que cela n'entrave leur épanouissement.

Quand la situation de précarité engendre une « parentalisation » ; quand le jeune est obligé de prendre le rôle des parents ; quand cette situation empêche le jeune de vivre sa jeunesse, de s'investir dans sa scolarité et lui fait porter l'angoisse des besoins quotidiens, il faut tirer la sonnette d'alarme !

Le jeune porte la douleur de ses parents. En endossant leur rôle, il ne se permet pas d'être dans ce qu'il doit être, l'adolescence et l'insouciance.

Le contexte de la précarité ne permet pas aux jeunes de vivre leur adolescence, ils n'ont plus la disponibilité psychique pour étudier.

Les travailleurs sociaux s'inquiètent de pouvoir décharger les jeunes de responsabilités qui ne sont pas de leur âge. Il semble dès lors nécessaire d'aider davantage les parents et de prendre en considération les réalités qui pèsent sur la famille et l'impact systémique des démarches demandées aux familles.

GABRIEL, 13 ANS

Gabriel arrive en Belgique en 2011 avec toute sa famille. Mais, il y a peu, sa sœur et sa belle-mère retournent vivre au pays et Gabriel vit donc seul avec son père. Le père de Gabriel rencontre des problèmes administratifs et financiers. En effet, il n'est pas régularisé et va donc de petit boulot en petit boulot pour tenter de subvenir à ses besoins et à ceux de son fils. Ses emplois sont précaires et peu stables. Il est souvent prévenu en dernière minute lorsqu'il y a une possibilité de travail. Il est donc peu présent et Gabriel doit souvent se débrouiller seul. Gabriel et son père sont fort isolés et ont peu de ressources sociales.

En début d'année civile, Gabriel confie à l'assistante sociale de son école qu'il se sent isolé et qu'il a besoin de soutien. C'est pourquoi cette dernière l'oriente vers notre service. Peu après, Gabriel décède à son domicile pour raison médicale.

- Gabriel s'était-il plaint auparavant d'éventuelles douleurs ou autres symptômes ? Et a-t-il pu trouver une écoute dans un contexte de grande précarité ? Son entourage était-il en mesure d'assurer un suivi médical régulier à Gabriel et de prendre en charge les soins de santé ?

Cette situation questionne le lien entre l'isolement engendré par la précarité et le manque d'accès aux soins. Elle montre à quel point il est nécessaire de lutter contre la précarité, facteur de risque majeur de mauvaise santé mais aussi de faire de la prévention auprès des publics. Malgré les aides existantes, les consultations médicales sont financièrement encore inaccessibles pour certains, les visites médicales sont reportées.

S'agissant des adolescents, une étude internationale longitudinale de Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) a montré que des inégalités existent entre les jeunes sur le plan de la santé, lesquelles inégalités peuvent être mises en relation avec leur origine sociale. Les jeunes issus de familles moins aisées évaluent leur santé de manière moins favorable que ceux qui proviennent de familles plus aisées et se plaignent également davantage de leur santé. (voire.a. HBSC 2009/10, p. 67).⁵



JEANNE, 14 ANS

Jeanne est originaire du Bénin, et vit en Belgique avec sa famille (père, mère, tante, frère aîné, sœur). Elle est assez renfermée et de ce fait nous disposons de peu d'informations sur sa situation globale. Seuls quelques éléments de vie nous sont ramenés par la jeune et ceux-ci nous alarment clairement : Jeanne nous consulte car elle est enceinte, suite à des rapports sexuels non-consentis avec un proche de la famille, cet été, au Bénin. C'est la deuxième fois que cela lui arrive, Jeanne a en effet vécu une interruption de grossesse (IVG) à l'âge de 10 ans à l'hôpital, suite à des abus sexuels répétés par son aîné. A cette époque, Jeanne est mise en relation avec un service SOS Enfants, et cela ne se frère passera pas bien, son frère est écarté de la maison pour une durée de 1 an et sera suivi. Le SAJ et le service du juge sont intervenus pour que la famille bénéficie de l'intervention d'un Centre d'Orientation Educative.

La famille bénéficiera de l'intervention d'un Centre d'Orientation Educative (COE - Aide à la Jeunesse). Nous nous mettons en contact avec le COE et l'assistant social référent nous parle de l'attitude séductrice de Jeanne, de son attitude « victime », ce que va nous confirmer son père, qui est persuadé qu'elle a eu des rapports sexuels consentis car « elle les recherche ».

Jeanne semble donc entourée d'un réseau de professionnels, mais n'a aucune confiance en eux, se sent jugée, et se montre d'ailleurs méfiante aussi à notre égard. A qui peut-elle faire confiance ? Quels adultes peuvent assurer sa sécurité ? Elle arrivera à son rendez-vous pour interrompre cette 2e grossesse avec peu d'argent, sans nous avoir parlé des difficultés financières familiales. Nous sommes en outre étonnés qu'elle ne bénéficie pas d'une mutuelle en ordre, alors que la famille est suivie par un assistant social. La situation de Jeanne est déjà tellement lourde que nous dérogeons à nos règles habituelles et ne reportons pas l'IVG alors qu'elle n'a pas apporté la somme complète; nous effectuons finalement l'IVG en ne sachant pas si nous reverrons un jour cette jeune fille. Celle-ci refuse notre soutien psychologique.

Notre inquiétude reste grande, d'autant plus que nous ne sommes pas certains que Jeanne ou ses parents, qui dénie la maltraitance sexuelle dont elle a fait l'objet, auront les moyens de lui payer un moyen de contraception. Et surtout, ce qui nous effraie le plus, c'est le silence de Jeanne et son manque de ressources à tout point de vue.

Depuis la rédaction de cette vignette, Jeanne a été suivie psychologiquement et médicalement chez nous. Nous avons décidé de ne pas lui faire payer les consultations psychologiques car le prix est prétexte pour sa famille à l'empêcher de venir.

C'est surtout la détresse et la solitude de Jeanne qui nous questionne. Nous avons naïvement imaginé qu'une adolescente vue dans plusieurs services sociaux et suivie par le SAJ pourrait trouver de l'aide individuelle face à une violence intrafamiliale qui continue de s'exercer...

Comment se fait-il que Jeanne ne soit pas entendue dans son isolement par la justice ?

Il nous semble y avoir désaveux de sa personne, de son vécu, de ses traumatismes...

Sa précarité financière et psychique la laisse désespérée face à la société.

SEBASTIAN, 23 ANS

Sébastien décide de faire une formation au sein de la STIB après un parcours scolaire inachevé. Ça lui permet de décrocher un contrat CDD d'un an. Durant l'année de son engagement, Sébastian, poussé par l'espoir de voir son contrat se prolonger en CDI, contracte 3 crédits. Il ouvre un crédit voiture chez Belfius (pour lui le véhicule est synonyme de liberté et de réussite sociale) ainsi que deux autres afin de lui permettre de mener un train de vie comme il l'avait toujours imaginé... Au terme de l'année, le contrat à la STIB n'est malheureusement pas reconduit et il se retrouve à devoir assumer 3 crédits, un loyer ainsi que toutes les charges de la vie courante.

C'est à partir de ce moment que la spirale se met en route et que Sébastian se retrouve acculé par les dettes (vente de la voiture, crédits dénoncés, difficultés quant aux paiements de loyers, factures de GSM impayées,...). Côté vie privée, il envisage de plus de se marier avec une jeune fille toujours aux études (sans revenus).

TOTAL de l'endettement : 16 000€

VANESSA, 25 ANS

Vanessa est jetée du domicile de ses parents, après avoir fait son « coming out », ceux-ci ne pouvant accepter l'homosexualité de leur fille... Elle se retrouve du jour au lendemain dans la rue. Elle trouve temporairement refuge chez des amis, puis s'oriente vers un centre d'hébergement. Les travailleurs sociaux de ce centre l'aident à avoir une adresse de référence afin de pouvoir bénéficier du Revenu d'intégration sociale (RIS). Elle peut alors se trouver un logement. Plus tard, elle bénéficie d'un contrat Article 60, puis suit une formation de coach sportif avec promesse d'engagement. Malheureusement, elle omet de le mentionner et de demander une dérogation auprès du bureau de chômage... Elle se retrouve donc sanctionnée par l'ONEM et doit redemander de l'aide au CPAS.

Dettes : Soins de santé ; Basic fit ; SNCB ; Téléphone ; ... TOTAL : 1500€

L'endettement est souvent le fruit d'un accident de la vie : perte d'emploi, séparation, maladie. Comme on le voit, il peut également être le résultat d'un manque d'information ou de prévoyance, de complexités administratives. L'absence d'emploi, la précarité des situations d'emploi et le faible niveau de qualification ne sont pas à négliger.

Bien qu'il soit loin d'être toujours lié à la surconsommation ou l'achat à crédit, les mécanismes publicitaires n'épargnent aucune frange de la population et, malgré les dispositifs législatifs présents, le crédit est à la portée de tous.

D'autres facteurs peuvent également entrer en ligne de compte comme le peu de connaissances face aux questions d'argent, ou encore une assuétude.

RAFFAEL, 17 ANS

Raffael arrive à la maison d'accueil en octobre 2014, avec son père et sa compagne, ainsi que les deux enfants de celle-ci. Ils avaient passé un séjour au SAMU social et dans une autre maison d'accueil juste auparavant. Le papa présente des soucis de santé, il est alcoolique, drogué, agressif. Cet homme ne peut pas rester à la Maison d'accueil. Le papa exclu, nous demandons au SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) de pouvoir garder Raffael avec sa belle-mère, car l'adolescent risque de se retrouver à la rue avec son père.

Raffael est clairement en danger s'il reste avec son père, le SAJ accepte donc la décision. La belle-mère de Raffael continue la relation avec cet homme, il vient donc régulièrement en état d'ébriété l'importuner devant la maison, menaçant la famille et le personnel. A plusieurs reprises nous faisons appel à la police. Raffael grandit dans la peur et l'angoisse. En tant qu'ado, il ne supporte plus cette situation, voyant son père se détruire et voulant détruire les autres. Il prend la décision à contrecœur de ne plus le voir et met un terme à leur relation. D'après Raffael, son papa ne l'entend pas de cette oreille, il se sent harcelé. Raffael pense qu'il veut le récupérer d'abord et avant tout pour avoir une place en foyer, car un homme avec un enfant, ça passe mieux... Il nous raconte son enfance. Des coups, des insultes quand son père est ivre ou en manque. Malgré son vécu, il n'a jamais voulu expliquer sa situation à l'école. Il a décroché en 2013-2014 et il est devenu élève libre. A plusieurs reprises il a dû quitter les cours car il n'avait pas son matériel pour les cours pratiques.

Actuellement, il est en 4ème Professionnel. Pour l'instant il s'accroche et veut réussir, les profs sont un peu plus au courant de sa situation. Depuis le départ de son père, Raffael évolue bien, essaye d'avancer envers et contre tout. Néanmoins sa belle-mère ne peut pas vivre sans son compagnon et met donc en danger l'hébergement de ses enfants et de Raffael. Elle n'avait plus l'autorisation de voir cet homme devant la maison d'accueil. Pourtant, à plusieurs reprises, ils étaient devant la maison car elle lui donnait rendez-vous là. Il y a eu énormément de problèmes, nous avons dû mettre la famille dehors, et pour la énième fois les enfants se sont retrouvés au SAMU social.

ABDOU, 12 ANS

Abdou vit avec sa maman, séparée de son mari, et ses deux grandes sœurs. La famille a fui leur pays en guerre il y a plus de 10 ans. Après un séjour en Angleterre et de nombreux déménagements, ils arrivent à Bruxelles. La maman suit des cours de français. Elle dit ne pas s'en sortir avec son fils. Abdou rêve de faire du football, cette demande permet d'engager la conversation. Il a pris du retard scolaire et il en souffre, exprimant sa douleur soit en étant agressif, soit en cachant ses difficultés scolaires, mais il va à l'école avec plaisir.

Un matin, la maman appelle, « Abdou ne veut plus aller à l'école ». En visite à domicile, la médiatrice le découvre dans son lit : il dort dans le salon avec sa maman, ses deux sœurs ayant l'unique chambre à coucher. Le logement est beaucoup trop petit pour la famille. Les vêtements sont dans une valise car il n'y a pas d'armoire. « Que se passe-t-il, toi qui aime l'école ? ». La maman ne comprend pas. La médiatrice regarde avec lui son cartable, son journal de classe et découvre une punition : il a copié 100 fois « je dois avoir mon matériel scolaire, comme cela a été demandé à la rentrée de septembre ». Nous sommes au mois d'octobre. Abdou n'a rien demandé à sa maman.

La non gratuité scolaire et la stigmatisation de l'enseignant ont pour effet d'engendrer une angoisse et une honte pour Abdou. Sa sœur de 15 ans ne va pas régulièrement à l'école. Elle double et n'aime pas son option. Elle ne sait pas ce qu'elle veut faire. La maman n'en peut plus. Les adolescents la pressent et lui demandent de travailler pour avoir de l'argent. Le manque d'argent touche ses adolescents qui souhaitent « pouvoir être comme tout le monde ». Abdou n'a pas parlé des frais scolaires mais ce qu'il a demandé à sa maman, c'est de lui acheter un jeu à 100€ (que la maman lui a acheté). L'exiguïté du logement est également source de tensions et les sœurs se disputent tout le temps. Pour soulager Abdou et lui permettre de vivre dans un cadre plus adéquat, sa maman accepte qu'il vive avec son papa, le temps qu'elle puisse trouver un autre logement.

La famille a besoin d'un accompagnement de grande proximité, notamment la maman pour que sa recherche de logement puisse aboutir positivement.

KEVIN, 17 ANS

Kevin est déscolarisé suite à un placement en IPPJ et est suivi par un juge et le SPJ. Il est rescolarisé en milieu d'année scolaire dans un Centre de formation en alternance, mais n'y va que deux fois. En sortant de l'IPPJ Kevin est toujours sans abris car sa mère, expulsée de son logement précédemment, n'a pas de solution pour l'héberger.

Il est maintenant abrité grâce à la solidarité d'un frère et de copains, mais il est sans sous. Il vient voir le service de médiation scolaire car il cherche un job étudiant. Il fait une formation en alternance, mais n'a pas de stage. Nous sommes en avril. La médiatrice scolaire répond à sa demande, tout simplement sans trop poser de question et utilise la réalisation d'un CV pour l'aider à expliquer sa situation. Il trouve un job étudiant pour le mois de juillet, mais il lui passe sous le nez car il n'a plus de carte d'identité...

En le voyant, souriant, bien dans sa peau, courageux, sans aucune plainte, on ne peut imaginer ce qu'il vit, une situation de grande précarité. Il lutte, mais doit avant tout se soucier de ses besoins vitaux, avoir un toit et manger. Pour lui, il est impossible de s'investir dans sa formation en alternance. Il attend ses 18 ans pour avoir l'argent que le juge peut débloquer et pour rechercher un emploi...

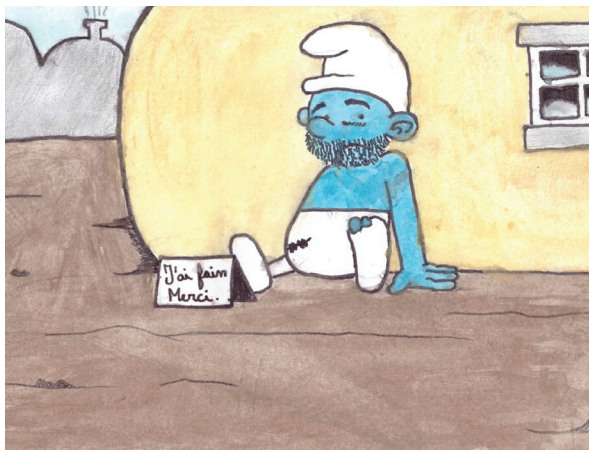
Les conditions dans lesquelles vivent les familles (logement insalubres, humides, bruyants ou trop petits ; en rue ou en maison d'accueil) ont indéniablement un impact sur la scolarité des enfants et sur la construction de leur personnalité ...

Trop souvent les conditions de logement ne permettent pas à tous les membres de la famille de s'y épanouir sans s'étouffer (enfants ou parents partageant le même lit ou chambre dans le salon...).

Les conditions idéales considérées, par exemple, par les sociétés de logements sociaux font référence à une chambre par enfant de sexe différent (à l'adolescence).

Malheureusement, la demande de logements sains, comptant suffisamment d'espace vital et à prix modestes est loin de rencontrer l'offre !

L'accès au logement pour des jeunes qui s'autonomisent est particulièrement compliqué. En plus d'une pénurie générale de logement à Bruxelles, les loyers pratiqués sont souvent trop élevés pour un jeune qui se destine à vivre seul. Ces jeunes ne peuvent alors choisir leur quartier de résidence et risquent de devenir une proie pour des marchands de sommeil ou des bailleurs peu scrupuleux⁶. Des solutions d'urgence peuvent être mobilisées mais elles ne constituent pas en soi un moyen suffisant pour modifier la situation des jeunes sur du long terme. Des hébergements de transition existent mais leur accès et leur nombre restreint ne les rendent pas facilement exploitable. Dans l'impossibilité de satisfaire ce besoin de première nécessité, ces jeunes risquent de connaître des situations de sans-abrisme⁷.



6 SACCO, Muriel, SMITS, Wendy, KAVADIAS, Dimo, SPRUYT, Bram, D'ANDRIMONT, Caroline, 2016. Note de synthèse BSI. Jeunesses bruxelloises : entre diversité et précarité. In : Brussels Studies, Numéro 98, 25 avril, www.brusselsstudies.be

7 Constat relayé dans les comptes-rendus des participants au Colloque « NOS FUTURS » du Forum – Bruxelles contre les inégalités, octobre 2016.

LEXIQUE

PMS : Centre psycho-médicosociale au sein des écoles.

CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance

MENA : Mineur étranger non accompagné

ISP : Insertion socioprofessionnelle

5P : 5ème Professionnelle

RIS : Revenu d'intégration sociale

AS : Assistant social

5TQ : 5ème en technique de qualification

SAJ : Service d'aide à la jeunesse

IPPJ : Institution public de protection de la jeunesse

SPJ : Service de protection judiciaire

AMU : Aide médicale urgente

NEETS : qui signifie Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), est une classification sociale d'une certaine catégorie de personnes inactives.

...

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur une vision globale de la situation bruxelloise :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). Baromètre social 2015. Bruxelles : Commission communautaire commune.

SACCO, Muriel, SMITS, Wendy, KAVADIAS, Dimo, SPRUYT, Bram, D'ANDRIMONT, Caroline, 2016. Note de synthèse BSI. Jeunes bruxelloises : entre diversité et précarité. In : Brussels Studies, Numéro 98, 25 avril, www.brusselsstudies.be

Sur les droits de l'enfant à travers la question de la précarité :

« Sale temps pour les enfants. L'impact de la crise socio-économique sur les droits de l'enfant en Belgique », étude de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), 2015

Sur les logiques d'activation :

Jean Blairon, «Chroniques de l'Etat «social» «actif» - I. Désactivation privée et Inaction publique», Intermag.be, [en ligne], Analyses et études RTA asbl, octobre 2015, URL: www.intermag.be/525

Sur les « NEETS » :

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, "Qu'ont à nous apprendre les NEETS ? ", septembre 201



Illustration d'après une idée originale d'HMI.

Editeur responsable: Jean SPINETTE Président du CPAS de Saint-Gilles - 40 rue F. Bernier - 1060 Saint-Gilles